

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 28 juillet 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 V. 169** Vœu relatif à la grille tarifaire unique.

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la grille tarifaire unique de la restauration dans les établissements scolaires, des activités périscolaires et des conservatoires municipaux ;

Considérant que ce dispositif de justice sociale a permis de rééquilibrer l'effort financier demandé aux familles en prenant mieux en compte leur niveau de revenus et a permis une hausse de la fréquentation ;

Considérant que la grille tarifaire actuelle s'étale sur 8 tranches dont la dernière s'adresse aux revenus supérieurs à 2.500 euros ;

Considérant par exemple que deux couples avec deux enfants dont les ressources mensuelles s'élèvent pour l'un à 7.500 euros et l'autre 15.000 euros se retrouvent dans la même tranche ;

Aussi, sur la proposition de M. Sylvain Garel et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés,

Emet le vœu :

Que l'on étudie la possibilité de créer dans la grille tarifaire de la prochaine année scolaire de nouvelles tranches supérieures pour les familles parisiennes bénéficiant de très hauts revenus.